

Recommandations de l'ASGPF pour la consolidation du statut des fonctionnaires parlementaires dans les parlements francophones

À la suite du *Séminaire sur le statut du personnel administratif : état de la situation et enjeux dans les parlements francophones*, tenu à Paris les 3 et 4 septembre 2013, les membres de l'ASGPF formulent les recommandations suivantes :

PRINCIPES

La consolidation du statut du personnel des fonctionnaires parlementaires nécessite le respect des principes suivants¹ :

1. Neutralité, réserve et professionnalisme du personnel.
2. Indépendance et autonomie de l'administration en matière de ressources humaines.
3. Processus de recrutement et de promotion justes et transparents.
4. Description des tâches et élaboration des profils de poste.
5. Plan d'organisation des services administratifs complet.
6. Permanence et stabilité d'emploi.
7. Outils d'évaluation et de formation à disposition.
8. Égalité des chances, équité en emploi.

STRATÉGIE DE CONSOLIDATION DU STATUT DES FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES

Les échanges tenus au cours du séminaire ont permis de répertorier des processus de base dont les administrations parlementaires pourraient s'inspirer pour favoriser la consolidation du statut de leur personnel :

1. Évaluer les besoins et établir des priorités.
2. Élaborer ou préciser l'organigramme des services administratifs.
3. Élaborer ou préciser les descriptions des postes et les profils de fonction.
4. Miser sur le perfectionnement du personnel en place et la formation continue.
5. Améliorer les processus de recrutement et de promotion.

¹ Les principes énoncés découlent des commentaires formulés lors du séminaire et des conclusions de l'étude effectuée auprès des membres de l'ASGPF en 2010, ainsi que du document « La réalité démocratique des parlements : quels critères d'évaluation ? » de l'APF.